

LE PROJET EDUCATIF De l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Tremblotins »

*« Validé le 30 juin 2026 par le Conseil Syndical du SIVOM de Tremblay-Serazereux »
Date d'effet : 01 septembre 2026*

Situé en Eure-et-Loir, le SIVOM de Tremblay-Serazereux regroupe les communes de Tremblay-les-Villages et de Serazereux, et compte aujourd'hui 2746 habitants.

Le SIVOM Tremblay-Serazereux détient la compétence « enfance et jeunesse » et gère, à ce titre, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les Tremblotins », situé au 9 rue de Châteauneuf à Tremblay-les-Villages.

Le présent projet éducatif constitue le document de référence de l'ALSH, qui s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il définit les orientations éducatives, les valeurs et les objectifs qui guident l'action quotidienne de l'équipe pédagogique.

Il vise à garantir aux enfants un accueil sécurisé, chaleureux et porteur de sens, favorisant leur épanouissement physique et mental, leur autonomie et leur socialisation.

Il est important que ce lieu leur donne des repères sereins, en leur permettant de participer à des activités basées sur les principes du jeu et du loisir, tout en développant leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

1. Diagnostic du territoire

Le territoire du SIVOM de Tremblay-Serazereux s'inscrit dans un environnement rural dans lequel, les besoins identifiés des familles concernent principalement la socialisation des enfants, l'accès à des activités variées et de qualité, ainsi que leur accompagnement dans leur organisation quotidienne.

Les familles expriment également une attente forte en matière de continuité éducative et de prise en compte du rythme de l'enfant.

Ainsi, les enjeux du territoire sont de :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous,
- Développer le lien social,
- Proposer une offre éducative diversifiée,
- Renforcer la coéducation avec les familles.

C'est pour cela que l'accueil de loisirs occupe une place essentielle dans la vie des familles en proposant un espace structurant, sécurisant et éducatif pour les enfants.

2. Valeurs éducatives

L'action éducative de l'ALSH repose sur des valeurs fondamentales.

- La citoyenneté est au cœur du projet, en permettant aux enfants d'apprendre la vie en société, ainsi que la solidarité ; à connaître et respecter les règles, les autres et l'environnement dans lequel il évolue.

SIVOM de TREMBLAY - SERAZEREUX

9 rue de Châteauneuf

28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES

02.37.65.28.35

sivomts@orange.fr

- La démocratie se traduit par la participation active des enfants à la vie du centre, notamment à travers des temps d'échange et de prise de décision.
- Le soutien aux familles dans leur parentalité et la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant.
- Le vivre-ensemble est encouragé afin de favoriser le respect des différences et l'inclusion de tous.
- L'épanouissement de l'enfant est recherché en respectant son rythme, ses besoins et ses capacités.

3. Objectifs éducatifs

- Favoriser le développement, l'autonomie et la participation des enfants.
Pour cela, l'équipe pédagogique permet aux enfants de s'exprimer, de faire des choix, de prendre des initiatives et de s'impliquer dans la vie du centre ; tout en proposant des activités variées permettant de stimuler ses capacités physiques, intellectuelles et créatives.
Cela se traduit par le fait de proposer :
 - Des activités coconstruites avec les enfants (expression, implication et initiative),
 - Plusieurs activités en même temps (choix),
 - Des activités diverses et variées (artistiques, sportives, manuelles, culturelles, culinaires, environnementales, etc...).
- Favoriser le vivre-ensemble et l'esprit de citoyenneté
Les enfants sont accompagnés dans l'apprentissage des règles de vie collective et dans la responsabilisation face au matériel utilisé et aux locaux, ainsi que dans l'apprentissage du respect de l'autre.
L'équipe favorise l'équilibre entre individualité et vie de groupe, afin de permettre à chacun de trouver sa place, d'apprendre à respecter les différences et de s'entraider.
- Favoriser l'inclusion de tous les enfants.
L'équipe pédagogique veille à adapter les activités et les modalités d'accueil afin de permettre à chaque enfant, y compris en situation de handicap, de trouver sa place.
- Sensibiliser au respect de l'environnement.
Cela est encouragé par la mise en place d'actions concrètes telles que le tri des déchets, des ateliers de recyclage ou des sorties nature.
- Renforcer le lien avec les familles
Cela se traduit par une communication régulière et la mise en place de temps conviviaux favorisant les échanges et la participation des parents.

4. Moyens de mise en œuvre

L'accueil de loisirs est autorisé à accueillir des mineurs par la Protection Maternelle Infantile et par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) dans les locaux situés au 9 rue de Châteauneuf à Tremblay-les-Villages (28170).

Il bénéficie de trois salles d'accueil pour les enfants, d'une cuisine, de sanitaires, d'espaces extérieurs sécurisés et d'un bureau de direction.

SIVOM de TREMBLAY - SERAZEREUX

9 rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES

02.37.65.28.35
sivomts@orange.fr

Les locaux utilisés par la structure peuvent être mutualisés avec le groupe scolaire et les associations du territoire.

L'équipe utilise régulièrement du matériel et des locaux du SIVOM et de la commune de Tremblay-les-Villages (plateau sportif, restaurant scolaire, salle de classe, stade, etc...).

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur et d'animateurs en nombre suffisant afin de respecter le cadre réglementaire en termes de quota d'accueil des enfants.

L'équipe a les qualifications requises pour accueillir les enfants (BAFD minimum pour la direction et BAFA ou équivalent ou les animateurs).

Elle assure la mise en œuvre du projet éducatif dans le respect des règles de sécurité physique, affective et morale des enfants.

Des temps de réunion et de préparation sont organisés chaque semaine, afin de garantir la cohérence des actions menées.

Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à l'âge des enfants. Elles alternent entre temps calmes et temps dynamiques afin de respecter le rythme de chacun.

L'accueil de loisirs s'appuie également sur des partenaires locaux, notamment l'école, les associations et les institutions, afin d'enrichir les actions proposées.

Enfin, l'accueil de loisirs souhaite associer de façon régulière les familles aux actions éducatives et aux activités proposées.

Elles sont invitées aux journées portes ouvertes, fêtes, rencontres, etc...

Elles sont régulièrement sollicitées pour la récupération de matériel pour les activités.

Et, bien sûr, l'évolution et le développement des enfants se construisent en collaboration étroite entre les familles et l'équipe pédagogique, afin de favoriser leur épanouissement, repérer d'éventuelles difficultés et mettre en place des parcours d'accompagnement adaptés.

5. Modalités d'accueil

L'accueil de loisirs fonctionne sur les temps périscolaires et extrascolaires, notamment les mercredis et les vacances scolaires.

Il est ouvert :

- Tous les jours scolaires de 7h00 à 8h50 et de 16h25 à 19h00.
- Les mercredis et certaines vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils seront communiqués par avance aux familles.

L'organisation de la journée est pensée pour respecter les besoins des enfants, en alternant les temps d'activités, de repos et de vie quotidienne.

Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants à besoins spécifiques, avec des adaptations mises en place en fonction de chaque situation.

Les réservations à l'accueil de loisirs sont obligatoires via le portail BL enfance.

SIVOM de TREMBLAY - SERAZEREUX

9 rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES

02.37.65.28.35
sivomts@orange.fr

Les tarifs tiennent compte des ressources des familles conformément à la convention d'objectifs et de financements prestation de services Accueil de loisirs sans hébergement signée avec la CAF.
La grille tarifaire est validée chaque année en conseil

Le projet éducatif est complété par un projet pédagogique annuel de l'ALSH, ainsi qu'un règlement intérieur qui ont pour but de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs proposées.

6. Les partenaires

Dans une approche globale de l'enfant, les partenaires et acteurs impliqués dans son éducation et son développement sont :

- Les familles
- Les services publics : CAF, PMI, SDJES (anciennement DDCSPP), établissements scolaires, collectivités, etc...
- Les associations : celles des communes de Tremblay-les-Villages et de Serazereux ainsi que de l'agglomération du Pays de Dreux.

7. Suivi et évaluation

Le projet éducatif fait l'objet d'un suivi régulier.

Un bilan annuel est réalisé afin d'évaluer les actions mises en place, de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et de proposer des actions modificatives si nécessaire.

Ce travail d'évaluation associe tous les intervenants du projet éducatif, dans une démarche d'amélioration continue.

Fait à Tremblay-les-Villages, le 30 juin 2026

La Présidente,
Annabel DOS REIS

